

Séance du Conseil Municipal
Châteauneuf Val de Barges
Vendredi 30 juin 2017 à 19h30

Date de la convocation : le 24 / 06 / 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de pouvoirs : 03

L'an deux mil dix-sept, le vendredi trente juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick RAPEAU, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM BOUSIGNAC-COULON Raymonde, Christine CHAUVÉAU, Jérôme DELHOSTAL, Monique GUILLEMINOT, David JALQUIN, Olivier MASSÉ, Angélique QUENAULT, Jacky QUENAULT.

Étaient absents (excusés) : Mmes et MM Delphine BUCHEZ, PETIT Bernard, ROPERTO Isabelle, SAUVAGE Christian, FIQUET Joël, UNISSART Jean-Pierre.

Pouvoirs de

MME ROPERTO Isabelle à M. DELHOSTAL Jérôme

M. SAUVAGE Christian à M. RAPEAU Patrick

M. FIQUET Joël à Mme BOUSIGNAC-COULON Raymonde

Secrétaire de séance : Mme BOUSIGNAC-COULON Raymonde

M. le Maire fait procéder au rappel des sujets abordés et transcrits sur le compte-rendu de la précédente réunion en date du 19 mai 2017, dont une copie a été transmise à chaque conseiller municipal et affichée sur tous les panneaux municipaux. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

Elections sénatoriales

Aménagement aire camping-car et citystade

Travaux « Chaumes »

Personnel

Questions diverses

Et propose d'y ajouter:

Travaux ONF Parcelles 20B et 25A

Festivités du 14 juillet

Devis « Maison Chaudy »

L'ordre du jour, modifié, est ainsi approuvé.

2017/38-1

Elections sénatoriales

Mise en place du bureau électoral

M. **RAPEAU Patrick**, maire, a ouvert la séance.

Mme **BOUSIGNAC-COULON Raymonde** a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **09** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir **Mmes et MM GUILLEMINOT Monique, QUENAULT Jacky, QUENAULT Angélique et JALQUIN David**.

Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.** S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, ou membres d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie.

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune (art. L. 286).

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire **03** délégué(s) et **03** suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Élection des délégués

Après un vote à bulletin secret, ont été élus à la majorité absolue, en tant que délégués :

M. Patrick RAPEAU	09 voix
M. Christian SAUVAGE	09 voix
M. Jacky QUENAULT	09 voix

Aucun de ces élus n'a refusé le mandat.

Élection des suppléants

Après un vote à bulletin secret, ont été élus à la majorité absolue, en tant que suppléants :

Mme Isabelle ROPERTO	09 voix
Mme Delphine BUCHEZ	08 voix
M. Bernard PETIT	05 voix

2017/39-2

Aménagement aire camping-car et citystade

✓ Aire pour camping-cars

M. le Maire rappelle l'essentiel du projet :

Une aire d'accueil pour camping-cars serait installée derrière la Chaume. Quatre emplacements sont envisagés. Des travaux d'acheminement des réseaux d'eau et d'électricité sont prévus, des travaux de pose de gaines ayant déjà été réalisés à cet

M. le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoirs de prospecter et de signer les documents relatifs à la demande de subventions et de faire établir des devis.

La dépense envisagée est de 20 000€ et les subventions pourraient atteindre 80% du montant des travaux, sachant qu'aucune décision ne sera validée avant l'accord de la commission des finances dirigée par Mme Monique GUILLEMINOT, 4^{ème} adjointe.

Cette proposition est acceptée à 11 voix POUR et 01 ABSTENTION

✓ Citystade

M. le Maire rappelle les informations budgétaires de cette opération :

Dépenses	Recettes
42 197.00€ Structure	30 667.00€ subv. communautaire
19 137.00€ Terrassement	18 400.00€ CND
	24 534.00€ Autofinancement
61 334.00€ HT	
73 601.00€ TTC	73 601.00€

M. le Maire souhaite que le Conseil l'autorise à trouver d'autres sources de financement qui viendraient en complément de celles énoncées, sachant que le projet a déjà reçu la notification d'attribution de la subvention communautaire.

Cette proposition est acceptée à 11 voix POUR et 01 ABSTENTION.

2017/40-3

Travaux « Chaume »

M. le Maire explique que suite à la demande de plusieurs habitants du lieu-dit « Chaume », il souhaite que ce point soit abordé afin de planifier divers travaux de curage de la mare, sa transformation en réserve à incendie (projet pour lequel a été obtenue une subvention DTER), et d'entretien de voirie.

Le curage peut être envisagé, après le 15 août, si l'on dispose de tracteurs et de bennes pour réaliser les travaux soi-même.

Les travaux de voirie seront diligentés, seulement si la commission des finances donne son aval sachant qu'actuellement ce n'est pas envisageable.

Cette proposition est acceptée à 11 voix POUR et 01 ABSTENTION

2017/41-4

Vacation commerces ambulants

Depuis un peu plus d'un mois, un marché se tient à Châteauneuf Val de Bargis, en plus des quelques « food-truck » déjà présents certains soirs.

Il est décidé qu'un droit de place de 3€ sera demandé aux commerçants ambulants de toute catégorie (de bouches et autres) sous forme de titre payable à l'avance, au mois, et non remboursable (sauf cas exceptionnel).

Les commerçants devront stipuler sur leur demande écrite d'emplacement, la fréquence de leur visite.

Cette proposition est acceptée à 11 voix POUR et 01 ABSTENTION.

Parallèlement à cela, le Conseil Municipal décide de facturer à partir du 1^{er} juillet 2017, les dépôts de matériaux sur les places de stockage (La chaume et Bondieuse) par les entreprises ou les services d'Etat (entrepôt de bois, de cailloux...)

Il est donc acté de demander un forfait de 50€/semaine à partir d'une semaine de dépôt.

2017/41-5

Ecole

Le conseil Municipal décide d'opter pour le rétablissement de la semaine à 4 jours.

Cette proposition est acceptée à 11 voix POUR et 01 ABSTENTION

De plus, suite à un courrier de Madame le Maire de Giry, le Conseil est informé que dès la rentrée de septembre les frais de scolarités de 2 enfants de cette commune ne seront plus pris en charge.

Il est donc décidé de ne plus accueillir ces deux enfants à l'école de Châteauneuf Val de Bargis. Ils seront désormais accueillis dans l'école définie par la carte scolaire.

Cette proposition est acceptée à 11 voix POUR et 01 ABSTENTION

2017/41-6

Personnel

M. le Maire explique que Mme Monique JULLIEN a fêté son départ en retraite ce vendredi.

Un recrutement a été lancé, en partenariat avec Pôle Emploi. A ce jour, aucune décision n'a été arrêtée.

La commission du personnel examinera les candidatures, sachant que les contrats éligibles au CUI seront privilégiés.

Il est également décidé, afin de pérenniser son poste, de stagiairiser M. Eric VALLET dès le mois d'août. Contact sera pris avec le CDG58 par l'intermédiaire de M. Sauvage et avis de la commission du personnel.

Proposition acceptée à l'unanimité.

De plus, M. RAPEAU explique que Mme Réaux, en arrêt maladie depuis plusieurs mois, a demandé la saisine du Comité Médical pour un arrêt maladie Longue Durée à compter du 04 juillet 2017.

Il est donc décidé de faire effectuer un temps complet à Mme GUEDON Jacqueline sous forme d'heures complémentaires, à compter du 1^{er} juillet, jusqu'au retour de Mme Réaux.

Suspension de séance à 20h50

Reprise de la séance à 21h00

Les horaires de la mairie, pendant cette période, seront modifiés de la façon suivante, à compter du 1^{er} juillet :

Ouverture de la mairie uniquement le matin de 09h00 à 12h00 du lundi au samedi

et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Proposition acceptée à l'unanimité.

2017/42-7

Travaux ONF : parcelles 20B et 25A

L'aménagement de la forêt communale de Châteauneuf Val de Bargis a été validé par arrêté préfectoral du 27 janvier 2011 pour la période 2010-2029.

La commune souhaite mettre en adéquation la surface du groupe de régénération et ses possibilités financières.

Le modificatif présenté prévoit de retirer les parcelles 20B et 25A du groupe de régénération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le modificatif d'aménagement de la forêt communale de Châteauneuf Val de Bargis pour la période 2017-2029.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le broyage par l'entreprise Coulon a été réalisé.

De plus, M. le Maire informe que le débardage aux Rouesses est presque terminé.

L'exploitation des parcelles 4a, 4B et 5B a commencé.

2017/43-8

Festivités du 14 juillet 2017

Actuellement, il y a 112 adultes inscrits.

M. Joël FIQUET souhaite que les bénéfices de cette journée soient reversés à l'association Pierr'Art afin que celle-ci boucle son budget pour la statue « Soif d'Avenir ».

Cette proposition est rejetée à 11 voix.

Il est décidé que les bénéfices serviront à financer les travaux de la Salle des Fêtes.

2017/43-9

Travaux dans la maison Chaudy

Ce logement pourrait être loué dès le mois de septembre. Une demande ayant été faite en ce sens. Toutefois, des travaux doivent être réalisés dans les toilettes et la salle de bain.

A cette fin, la société Gomes a présenté un devis d'un montant de 1 746.35€ HT soit 2 095.62€ sous réserve du remplacement des solives.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

Questions diverses

✓ ***Feu d'Artifice***

Le Comité des Fêtes fait un don à la commune à hauteur de 500€ pour le feu d'artifice.

Pour des raisons de sécurité, il ne pourra plus être tiré au stade. Il sera donc tiré à la Croix Sainte Marie.

✓ ***14 juillet 2017***

Afin d'aider le jour des festivités, se proposent : Mmes et MM Olivier MASSÉ, Angélique QUENAULT, Patrick RAPEAU, Isabelle RAPEAU, Jacky QUENAULT, Christine CHAUVÉAU, Florence DELHOSTAL.

✓ *École*

M. Delhostal indique qu'il a été interpellé par une famille qui a fait la demande d'une Assistante de Vie Scolaire pour son enfant et qu'à ce jour, elle n'a reçu aucune nouvelle. Contact sera pris avec la famille pour débloquer la situation.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21h50.

Certificat d'affichage :

M. Patrick RAPEAU, Maire de Châteauneuf Val de Barges, certifie que ce compte-rendu de séance

- A été proposé en lecture pour corrections à tous les membres du Conseil Municipal le 3 juillet 2017
- A été signé par lui-même ce 3 juillet 2017,
- A été affiché sur tous les panneaux municipaux le 3 juillet 2017
- Que ses extraits seront transmis en Sous-Préfecture

